

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sm la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sm le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration,

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 09 juin 2023

DOUCET BETH ET ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes



Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



T C C S

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 878,40	1 253,83	2 624,57	
Terrains				
Constructions				
Installation techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	3 878,40	1 253,83	2 624,57	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	3878,40	1 253,83	2 624,57	0
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	1739,89		1739,89	71,01
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	223357,05	21 500,00	201 857,05	227701,94
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	266 547,41		266 547,41	299 085,78
Charges constatées d'avance	1 000,00		1 000,00	
TOTAL (III)	492 644,35	21 500,00	471 144,35	526 858,73
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	496 522,75	22 753,83	473 768,92	526 858,73



► • C. . . . G. . . . 5

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	131 108,04	131 108,04
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	151 348,86	116 409,13
Excédent ou déficit de l'exercice	84 198,85	34 939,73
Situation nette (sous-total)	366 655,75	282 456,90
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	366 655,75	282 456,90
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	0	0
NETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 508,19	3 540,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 532,86	1 280,85
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	96 072,12	239 580,98
TOTAL (V)	107 113,17	244 401,83
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	473 768,92	526 858,73

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 031,00	3 448
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	208 803,41	144 631,41
Versements des fondateurs ou consommations de dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	44 777,00	30 041,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	437,43	0,58
TOTAL I	255 048,84	178 120,69
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	140 862,40	137 870,49
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	3 600,00	2 400,00
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 253,83	
Dotations aux provisions	21 500,00	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	502,48	-241,22
TOTAL II	167 719,07	140 029,27
1 • RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	87 329,77	38 091,42
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres Intérêts et produits assimilés	1 062,44	396,34
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	64,20	105,46
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 126,64	501,80
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	5 333,12	4 403,63
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	5 333,12	4 403,63
2 • RESULTAT FINANCIER (I+III-IV)	-4 206,48	-3 901,83
3 • RESULTAT COURANT avant Impôts (1-III-IV)	83 123,29	34 189,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 075,56	1 050,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 075,56	1 050,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		299,86
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0,00	299,86
4 • RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 075,56	750,14
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+VI 1)	257 251,04	179 672,49
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	173 052,19	144 732,76
EXCEDENT OU DEFICIT	84 198,85	34 939,73
	2022	2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901- 3 rue Titien, 75013Paris
SIRET 513893866 00015 - NAF 9499Z

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901 - 3 rue Titien, 75013 Paris
SIRET 513 893866 00015 - NAF 9499Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice	3
A. PRESENTATION DEL'ASSOCIATION	3
B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	3
II. Principes, règles et méthodes comptables	4
2-1 Changement de méthode comptable.....	4
2-2 Provision.....	4
2-3 Indemnité de fin de carrière.....	4
2-4 Méthode de détermination des produits.....	4
2-5 Charges constatées d'avance.....	5
2-6 Produits constatés d'avance.....	5
III. Notes relatives aux postes de bilan actif	5
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.....	5
3-2 Immobilisations financières.....	5
3-3 Etat des créances et dépréciations liées.....	5
3-4 Valeurs mobilières de placement.....	6
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif	6
4-1 Tableau de variation des fonds propres.....	6
4-2 Subventions d'investissements.....	6
4-3 Provisions réglementées.....	6
4-4 Provisions pour risques et charges.....	6
4-5 Etat des échéances et des dettes.....	7
4-6 Emprunts.....	7
V. Detail des operations de cloître	7
5-1 Charges à payer et produits à recevoir.....	7
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice.....	7
VI. Notes relatives au compte de résultat	8
6-1 Produits d'exploitation.....	8
6-2 Charges d'exploitation.....	8
6-3 Résultat financier.....	8
6-4 Résultat exceptionnel.....	8
6-5 Transfert de charges.....	8
6-6 Contributions volontaires en nature.....	8
VII. Autres informations	9
7-1 Effectif moyen.....	9
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.....	9
7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants.....	9
7-4 Engagements hors bilan.....	9
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariats aux comptes.....	9

DOUCET BETH & ASSOCJES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Église - 75015 PARIS

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901- 3 rue Titien, 75013 Paris
SIRET 513893 866 00015 - NAF 9499Z

1. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

L'association PCGS, créée en 2006, a deux existences juridiques : PCGS en France et Great Ape Conservation Project en Ouganda. En France l'association œuvre pour la sensibilisation à la cause des grands singes auprès du grand public et de la communauté scientifique, recherche des fonds publics et privés - pas de salarié. En Ouganda les actions de terrain s'adressent essentiellement aux chimpanzés et à leur écosystème, y compris les humains vivant à proximité de leur l'habitat ; le Sebitoli Chimpanzee Project compte 23 salariés sur la station de recherche et de conservation dans le parc national de Kibale.

À l'occasion du colloque sur la conservation des grands singes organisé le 22 octobre 2018, le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le MNHN Museum National d' Histoire Naturelle (MNHN) ont signé une convention de financement de 951 k€ sur 6 ans (2018-2023) pour la conservation des chimpanzés dans le parc national de Kibale en Ouganda.

Par convention signée le 25/04/2019, l'association PCGS assure la fonction de maître d'ouvrage délégué du projet réalisé dans le cadre du financement accordé par la FFEM au MNHN. Le maître d'ouvrage est le Museum National d'Histoire Naturelle et PCGS réalise une partie des activités prévues au projet.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 473 768,92 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 84198.85 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 8 juin 2023 par les dirigeants de l'entité.

B. *FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE*

- ;> Une année 2022 positive en termes de résultats attendus (5 naissances de grands singes, une baisse des activités de braconnage, une plus grande sensibilisation à la protection des grands singes sur le terrain)
- ;> Des conventions en cours prolongées (Jardins de Gaïa, FPA2 avec une augmentation de budget de 47 500 €), de nouvelles subventions en 2022 (Palais des Thés, Unesco)
- ;> Une équipe salariée en légère augmentation sur le terrain
- ;> Sensibilisation du public en France grâce à la course solidaire *IR1111 for Chimps* qui a pu avoir lieu en juin
- ;> Une mission des membres du bureau en Ouganda ; cette mission a été l'occasion de mieux comprendre le contexte socio-écologique général du projet et plus largement de découvrir la faune et les enjeux de conservation des parcs nationaux et de mises en valeur par l'Uganda Wildlife Authority
- » Des avancées scientifiques (2 soutenances de thèses et des publications scientifiques)
- ;> Lancement des produits thés orthodoxes bio (Palais des thés et Jardin de Gaïa)
- » Recours à un prestataire extérieur pour le suivi administratif et financier

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901 - 3 rue Titien, 75013 Paris
SIRET 513 893 866 00015 - NAF 9499Z

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- > règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- > règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables sur l'exercice. Depuis 2020 l'association a opté pour une comptabilité d'engagement (sauf pour les dépenses en Ouganda où une comptabilité de trésorerie est maintenue).

Ainsi, les soldes à encaisser des conventions en cours apparaissent en créances pour 201 857 € au 31/12/2022 contre 227 702 € au 31/12/2021.

Les produits constatés d'avance correspondent aux soldes des financements non consommés à la date de clôture et non plus au solde des encaissements non consommés.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

Il n'est pas prévu d'indemnités de fin de carrière.

2-4 Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode dite de l'engagement.

Les conventions de financement sont comptabilisées en créances pour leur budget total à leur date de signature et la quote-part non consommée à la fin de l'exercice est reportée en produits constatés d'avance.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise- 75015 PARIS

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901 - 3 rue Titien, 75013 Paris
SIRET 513 893 866 00015 - NAF 94992

2-5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2-6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des subventions dont les conventions prennent fin après la date de clôture (AFD/FFEM, FFEM/FoFauPopU, FPAII/MNH N, UNESCO, FDD Les jardins de Gaïa, Palais des thés) et aux dons non utilisés.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		3878		3878
Matériels informatiques				
Immobilisations financières				0
TOTAL IMMOBILISATIONS	0	3 878	0	3878

Amortissements immos incorporelles				
Amortissements immos corporelles		1 254		1 254
TOTAL AMORTISSEMENTS	0	1254	0	1254

1 VALEURS NETTES COMPTABLES **0** 2 6251 **0** 2 6251

2 Immobilisations financières

Il n'y a pas d'immobilisations financières au 31/12/2022.

3 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances	200207	136 288	63 919
Personnel et comptes rattachés	1 740	1 740	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	1 650	1 650	
Charges constatées d'avance	1 000	1 000	
TOTAUX	204 597	140 678	63 919

Il y a deux créances douteuses au 31/12/2022 correspondant à la dernière tranche de la convention FNH (20000 €) et de la convention Agence Bio (1 500 €).

DOUCET BETH & ASSOCIES
Comptable • Commissaire aux Comptes

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901-3 rue Titien 75013 Paris
SIRET 513893866 00015 - NAF 9499Z

4 Valeurs mobilières de placement

Au 31/12/2022, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN P. ASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	131108				131108
Report à nouveau (RAN)	116 409	34 940			151349
Excédent ou déficit de l'exercice	34940	-34940	84 199		84199
Situation nette	282 457	0	84199	0	366 656
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	282 457	0	84199	0	366 656

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2022.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2022.

4-4 Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provision au 31/12/2022.

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901 - 3 rue Titien, 75013 Paris
SIRET 513893866 00015 - NAF 9499Z

4-5 Etat des échéances et des dettes

	Montant bmt	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emp runts obligataires et assimilés				
Emp runts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 508	5 508		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 533	5 533		
Produits constatés d'avance	96 072	84 470	11 603	
TOTAUX	107 113	95 511	11 603	0

4-6 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2022.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

- Fournisseurs, factures non parvenues 5 450

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- Clients, produits à recevoir 1 650
- Financiers, financements à recevoir 0

Les produits à recevoir correspondent aux dons versés auprès de HelloAsso, non encore encaissés.

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges constatées d'avance 1 000
- Produits constatés d'avance 96 072

Les produits d'avance correspondent aux soldes des budgets conventionnels sur les conventions AFD/FFEM, FFEM/FoFauPopU, FPAII/MNHN, UNESCO, FDD Les jardins de Gaïa, Palais des thés et non encore utilisés pour les projets.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise- 75015 PARIS

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901- 3 rue Titien, 75013Paris
SIRET 513 893866 00015 - NAF 9499Z

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de:

• Dons, mécénat	44777
• Subventions d'exploitation (1)	208 803
• Autres produits	1468

(1) L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation en provenance de:

• FNH	20000
• Fonds français pour l' Environnement Mondial (FFEM) / Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) FofauPopU	66529
• Fondation Prince Albert II/ MNHN	46387
• Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) Save Our Species (SOS)	46111
• UNESCO	12 920
• Autres financeurs privés (Léa Nature, Agence Bio)	16 856

6-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de:

• Achats non stockés (frais de fonctionnement terrain)	102 120
• Services extérieurs	658
• Autres services extérieurs	38084
• Primes, gratifications	3 600
• Dotations aux amortissements	1254
• Dotations aux provisions	21500
• Autres charges	503

6-3 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de:

• Intérêts sur comptes livret et épargne et gains de change	1127
• Pertes de change	5333

6-4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 1076 € et concernent un paiement complémentaire sur une convention.

6-5 Transfert de charges

Il n'y a pas de transfert de charges au 31/12/2022

6-6 Contributions volontaires en nature

Aucune contribution en nature n'est comptabilisée.

L'association dispose de personnes bénévoles pour réaliser une partie de ses activités. Elles ne sont pas valorisées au 31/12/2022.

f)QCET BETH & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
7 rue de Valenciennes

Association Projet pour la Conservation des Grands Singes (PCGS)

Association Loi 1901 - 3 rue Titien, 75013 Paris
SIRET 513893 866 00015 - NAF 9499Z

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

Il n'y a pas de salarié en France.

L'association emploie uniquement des salariés locaux en Ouganda.

	TOTAL	Hommes	Femmes
Ca d res			
Employés	25,00	24,00	1,00
Apprentis			
TOTAUX	25,00	24,00	1,00

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Aucune somme n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

7-4 Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2022.

7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet DOUCET, BETH et Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 4 200 euros TTC pour l'exercice.

Le commissaire aux comptes réalise également des services autres que la mission de certification des comptes (SACC). Dans ce cadre, il n'a pas réalisé de mission au titre de l'exercice.